



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE **Vendredi 26 janvier 2018**

Ministère des solidarités et de la santé

•	Ordre du jour.....	2
•	Membres présents.....	3
•	« L'évolution de la pauvreté en France depuis 2008, mesures et perceptions » sur la base de la dernière mise à jour du tableau de bord des indicateurs de l'ONPES	5
•	Discussion	9
•	Intervention des membres du 8 ^e collège	14
•	Point d'information sur les circulaires relatives à l'immigration.....	16

Ordre du jour :

- « L'évolution de la pauvreté en France depuis 2008, mesures et perceptions » sur la base de la dernière mise à jour du tableau de bord des indicateurs de l'ONPES

Présentation du rapport par M Jérôme VIGNON Président de l'ONPES

- Intervention des membres du 8^e collège
- Point d'information sur les circulaires relatives à l'immigration

Membres présents :

➤ **PRÉSIDENT** : Étienne PINTE

➤ **ADMINISTRATIONS**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Charlotte DESPRAIRIES, représentant le bureau des services publics locaux

MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Jérôme DUCHENE, représentant la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

MINISTÈRE de la SANTE et des SOLIDARITES

Corinne VAILLANT sous directrice à la direction de la cohésion sociale

MINISTÈRE de l'EDUCATION NATIONALE

Béatrice VERHAEREN représentant le bureau de la santé et de l'action sociale

➤ **ÉLUS**

Fiona LAZAAR, Députée

Nadine GRELET CERTENAIS Sénatrice

Patricia WEBER Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Hérault

Hélène-Sophie MESNAGE UNCCAS

➤ **ASSOCIATIONS**

Patrick BOULTE, SNC

Bernard GOUEDIC, MNCP

Louis GALLOIS FAS

Claire HEDON, ATD Quart Monde

Bernard MORIAU, Médecins du Monde

Benjamin PIERRON, FCSF

Delphine BONJOUR Secours catholique

Manon JULLIEN UNIOSS

Anick KARSENTY Médecins du Monde

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Alain DRU, CGT

Christine SOVRANO CGT

PERSONNES QUALIFIÉES

Jean-Claude BARBIER

Marianne BERTHOD WURMSER

Agnès DE FLEURIEU

Laurent EL GHOZI

Françoise FROMAGEAU

➤ **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**

Anne BODIN CCMSA
Capucine LAMAU représentant la CNAF
Maryse SYLVESTRE, USH
Patricia VERNAY représentant la CNAMTS

➤ **COMITÉS ET CONSEILS**

Christiane DEMONTES, CNIAE
Jérôme VIGNON, ONPES

➤ **MEMBRES DU 8^e COLLEGE**

Aurélié AZEMARD
Angélique CRETEAU
Fatouma DIOP
Sébastien FRUTIEAUX
Emilia NALY
Jean-Marie ROSAY
Dominique VIRLOGEUX
Justine WU

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Brigitte ZAGO-KOCH
Alain FROMENT

➤ **AUTRES PARTICIPANTS :**

Magloire Chéri BIANDA (personne ressource 8^e collège - association vers l'avenir), Dignité), Françoise ALBERTINI (DGCS) Vincent REYMOND (délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes DIPLPEJ) Marion LEBON (DGCS) Arbia GUEZGOUZ (DGCS)

Nombre total de participants : 47

**« L'évolution de la pauvreté en France depuis 2008, mesures et perceptions » sur la base de la dernière mise à jour du tableau de bord des indicateurs de l'ONPES
Présentation du rapport par M. Jérôme VIGNON, Président de l'ONPES**

Jérôme VIGNON (ONPES) : Nous disposons désormais, grâce à l'ensemble des outils statistiques, mais aussi à travers les enquêtes qualitatives sur la perception de la pauvreté et de l'exclusion en France, de rétrospectives qui prennent comme point de référence l'année 2008. En effet, au cours de cette année s'est produit un choc économique et social très profond, qui a laissé des traces encore visibles aujourd'hui.

Entre 2008 et 2011, tous les indicateurs de pauvreté ont connu une augmentation de l'ordre d'un point. A partir de 2011-2012, nous observons une stabilité, qui nous conduit à estimer le taux de pauvreté monétaire à 1 015 euros par mois, soit 60 % du niveau de vie médian pour une personne seule. En 2015, environ 8,9 millions de personnes se trouvaient en dessous de ce seuil.

Les seuils ne nous informent pas sur la manière dont les personnes vivent le franchissement de ces frontières. Les conventions visent simplement à permettre des comparaisons dans le temps. A partir de 2011-2012, le taux de pauvreté monétaire selon le seuil conventionnel est quasiment stable et représente autour de 14 % de la population. Pour 2016, l'INSEE l'estime à 13,9 %. Le seuil de très grande pauvreté, à 640 euros par mois (seuil de 40 % du niveau médian), après un pic en 2012 et en 2013, n'augmente plus guère.

Pour autant, les lieux d'accueil et d'accompagnement constatent des situations de plus en plus criantes et profondes et de moins en moins réversibles. De plus, les formes que prend la pauvreté et la sociologie des pauvres changent. Les constats dressés par les associations contrastent avec la stabilité des chiffres.

Selon le baromètre de la situation sociale publiée par la DREES, les Français pensent très majoritairement que la pauvreté et l'exclusion ont augmenté depuis cinq ans. De plus, le baromètre montre qu'en 2016, 89 % des Français estimaient que la pauvreté allait augmenter.

Comment pouvons-nous réconcilier les chiffres et les enquêtes, qui tendent à améliorer la représentativité, avec la réalité ? La divergence entre mesure et perception peut avoir deux causes.

S'agissant des personnes pauvres au sens statistique, c'est-à-dire dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 euros par mois, peut-être avons-nous eu tort de les massifier. Les contraintes de vie quotidienne évoluent. Le revenu de 680 euros par mois ne correspond plus aux mêmes conditions de vie qu'il y a 15 ans.

Par ailleurs, certaines personnes ont des ressources supérieures aux seuils conventionnels et se sentent néanmoins pauvres, contraintes, privées ou exclues. Nous désignons cette catégorie par l'expression « halo de pauvreté. »

Ce sont ces deux aspects que cette présentation tentera d'aborder. La première partie, la plus longue, s'intéressera au groupe des personnes dites « pauvres » selon les seuils conventionnels. Dans une deuxième partie plus restreinte, j'essaierai d'aborder la situation des personnes dites « modestes non pauvres », qui souffrent pourtant de privation ou qui se sentent dans l'impasse. Enfin, je procéderai à un petit focus sur la pauvreté des enfants, principal enjeu de l'initiative dont vous parlerez en deuxième partie de réunion, ainsi que sur la baisse de la pauvreté en 2016 selon les chiffres de l'INSEE.

En ce qui concerne les personnes reconnues comme « pauvres » d'un point de vue statistique, le décalage entre la mesure de la statistique et la perception peut avoir trois causes :

- le fonctionnement du marché du travail, qui a changé depuis 2008 ;
- des situations d'irréversibilité d'éloignement de l'emploi qui n'étaient pas aussi prégnantes avant 2008 ;
- la hausse du taux d'effort logement depuis 2006, qui avait été mal perçue du fait de sa répercussion sur le reste pour vivre.

La précarité du marché du travail constitue une donnée constante de la pauvreté en France. En France métropolitaine, sur 31,2 millions de personnes ayant connu l'emploi au moins une fois dans l'année, seuls les deux tiers ont été en situation d'emploi continûment et à temps plein. Un tiers de celles qui sont en emploi ne le sont pas de manière continue ou à temps plein.

Une partie de la pauvreté en France est due non à l'insuffisance du SMIC ou des minimas sociaux, mais au faible niveau des revenus versés aux personnes qui occupent un emploi.

Les trajectoires des demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi et dits « à activité réduite » sont désormais mieux connues. La sortie durable vers l'emploi représente près du sixième d'entre eux. Un quart sortent de l'inscription au chômage sans motif connu.

S'agissant de la question de l'irréversibilité, les mesures qui sont réalisées par la DREES ou la DGCS montrent que le maintien du RSA socle après trois ans est passé de 42 % en 2010 à près de 57 % en 2016. En réalité, les conditions d'entrée dans le marché du travail pour les personnes qui disposent des ressources qui correspondent à la perception du RSA se sont raidies. De ce fait, plutôt qu'un tremplin de sortie, le RSA apparaît de plus en plus comme une séquence d'installation dans la précarité et comme une exclusion durable du marché du travail.

Les chiffres stables traduisent également une incrustation et une irréversibilité, associées à une forme de désespérance. La pauvreté s'aggrave depuis cinq ans, même si les chiffres moyens n'ont pas évolué.

La troisième cause que je souhaite signaler comme étant à l'origine de la différence entre les mesures et les perceptions est la hausse très sensible des taux d'effort de logement, c'est-à-dire la part des charges locatives (loyer et charges correspondantes) nette des aides. De 16,1 % en 2003, ce taux passe à 18,3 % en 2013.

Le tableau montre que les taux d'effort sont nettement plus importants, de 10 à 20 %, pour les ménages à bas revenus, mais aussi qu'ils augmentent plus. Malgré la concentration de plus en plus importante des aides au logement sur les ménages des deux premiers déciles, en particulier du premier décile, ces aides sont demeurées insuffisantes comparativement à la hausse des loyers. Les locataires du secteur libre encaissent, malgré les aides, la hausse la plus forte du taux d'effort (de 37,1 % à 42,4 % en 2013).

Les dépenses arbitrables (ou « reste pour vivre ») correspondent aux moyens restants pour faire face aux dépenses courantes mensuelles après avoir réglé les postes contractuels, notamment les loyers, les charges, les assurances et les impôts. Les ressources des familles qui sont mesurées par les enquêtes sont plus importantes que leurs dépenses déclarées. Les taux ne se comparent donc pas directement.

Entre 2006 et 2013, pour les personnes à bas revenus, la part des dépenses pré-engagées a fortement augmenté, passant de 34 % à 38 %. Pour les ménages les plus pauvres, dont les dépenses pré-engagées sont les plus importantes, l'impact sur les dépenses arbitrables est direct, en particulier sur les dépenses d'alimentation.

Il faudra donc revenir, au CNLE, sur la question de la compréhension du « reste pour vivre », et plus exactement de sa déformation du fait du rôle particulier des dépenses de logement en France.

Etienne PINTE (Président) : Lorsque vous parlez des « logements et charges », à quelles charges faites-vous référence ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Il s'agit des charges et impôts qui sont à la charge des locataires, ainsi que des dépenses d'eau, d'électricité et d'énergie. Le logement représente à peu près les deux tiers des « logements et charges. »

Une intervenante : J'ai travaillé sur l'enquête logement de 2013. Dans certains logements, c'est la partie charges qui a augmenté le plus rapidement. Pour d'autres catégories de logement, ce n'est pas le cas. De plus, nous observons une grande divergence démographique selon les zones considérées.

Fiona LAZAAR (Députée) : Dans ma permanence, je reçois de nombreuses personnes qui bénéficient de programmes d'accession à la propriété et qui ne sont plus en mesure de payer leurs charges. De ce fait, elles se retrouvent dans une grande précarité. Une étude a-t-elle été réalisée sur ce sujet ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Oui. L'enquête nationale logement s'est intéressée aux dépenses propres des accédants à la propriété. Elle montre que ce sont eux qui connaissent la plus forte augmentation des dépenses liées au logement, y compris le remboursement de leur emprunt. Les ménages des deux premiers déciles ne sont plus accédants à la propriété en raison de la lourdeur des dépenses correspondantes.

Un intervenant : Malgré les prêts à taux zéro et les niveaux d'emprunt faibles, nous avons affaire à un accroissement des difficultés pour ceux qui bénéficient de ces deux mesures. En fonction de l'évolution de leur situation personnelle, les dettes de logement et de charges augmentent.

Nous déplorons le recul de la politique des aides au logement. Alors que le taux d'effort des citoyens ne cesse d'augmenter, l'APL, qui pourrait agir comme un amortisseur de cette inflation, n'est pas configurée de manière à compenser la flambée des charges locatives.

Jérôme VIGNON (ONPES) : Si le marché du travail et le logement figurent parmi les deux causes majeures de l'écart entre les mesures et la réalité perçue, il n'est pas étonnant de constater que la pauvreté française depuis 2008 concerne surtout les jeunes et les actifs.

Une intervenante : Nous observons un accroissement de la pauvreté des professions indépendantes. N'est-ce pas lié au fait que l'on dénombre davantage d'indépendants, avec le développement de l'auto-entrepreneuriat par exemple ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : C'est possible, mais le phénomène le plus massif concerne les artisans, les commerçants et les agriculteurs. Ce phénomène doit aussi être rapporté à l'accroissement des disparités de pauvreté entre les départements.

Le graphique donne un résumé général de ma présentation. Le nombre de personnes qui sont, selon les statistiques, mesurées au seuil de 40 % (grande pauvreté), accueillies par le monde associatif en majorité, reste à peu près stable. Depuis 2008, le filet social, notamment parce qu'il a été progressivement revalorisé en fonction de l'évolution du coût de la vie, tient à peu près le choc. Il évite une augmentation de la très grande pauvreté.

En revanche, la population comprise entre le seuil de 40 % et 50 % est en général très éloignée de l'emploi. S'agissant de la population comprise entre 50 % et 60 %, nous comptons de nombreuses entrées et sorties de la pauvreté. C'est cette population qui a été la plus concernée par l'effet de la prime d'activité.

Par conséquent, il ne faut surtout pas abandonner les *minima* sociaux, qui ont joué leur rôle de rempart minimal à travers la stabilisation du seuil de 60 %. En outre, il convient de s'attacher de plus en plus à contrer l'incrustation, qui est la cause de l'amplification de la part comprise entre 40 % et 50 %. Le blocage lié aux questions de logement et d'accès au marché du travail se traduit par l'amplification, à l'intérieur de la population pauvre, de ceux qui perçoivent entre 680 et 740 euros.

Je vais à présent sortir de la mesure statistique pour m'intéresser davantage au sentiment de pauvreté et d'exclusion, c'est-à-dire à une population qui n'est pas pauvre au sens statistique, mais qui néanmoins se sent contrainte, et parfois même déclare être pauvre. A l'ONPES, nous avons signalé, à travers la notion de budget de référence, que de nombreux Français perçoivent des ressources supérieures au seuil de 1 000 euros par mois mais n'atteignent pas le niveau de ressources considéré comme nécessaire. Au-delà du seuil de pauvreté, de nombreuses personnes n'accèdent pas aux services qui, selon elles, constituent le standard d'une vie décente.

Estimant que la mesure de la pauvreté à travers les ressources n'est pas suffisante, et que certaines privations ne sont pas nécessairement décelées par les ressources, nous avons construit un autre indicateur, qui est basé sur la mesure des privations. Par le biais de 21 items de dépenses, nous mesurons les situations pour lesquelles les personnes ont indiqué devoir renoncer à au moins sept postes de dépenses sur 21. Lorsque plus de sept déclarations sont enregistrées, nous estimons qu'il existe une situation de privation.

Nous ne nous expliquons pas pour quelle raison cette enquête sur les conditions de vie, dans une situation générale de tension et de stabilité de la pauvreté, a abouti à un constat de baisse. Peut-être une grande partie des Français s'applique-t-elle des restrictions sans pour autant considérer que celles-ci sont excessives, par une sorte d'intériorisation de la crise.

Nous pourrions nous attendre à une explosion des retards de paiement. Or ce n'est pas le cas. Nous nous demandons si le fait que de nombreuses mesures ont été prises pour réduire l'endettement à la consommation, prévenir l'endettement excessif et combattre le surendettement n'a pas eu pour effet un moindre recours à des emprunts excessifs. Il y aurait lieu d'examiner les conditions dans lesquelles la lutte contre le surendettement, tout en ayant certains effets bénéfiques, présente également des aspects fortement contraignants.

La question du sentiment de pauvreté peut également être étudiée au travers du baromètre de la DREES. Dans le cadre de cette enquête, spontanément, 11 % des personnes interrogées affirment se trouver dans la pauvreté. Parmi ces 11 %, les deux tiers disposent de ressources effectivement inférieures au seuil de pauvreté, et un tiers des ressources supérieures. 4 % de Français, tout en ayant des revenus supérieurs au seuil de pauvreté, se déclarent donc pauvres.

Qui sont les personnes qui, tout en disposant de ressources supérieures à 1 000 euros par mois, se déclarent pauvres ? L'enquête montre que ce sont plus souvent des hommes, en emploi à durée indéterminée, ouvriers, employés ou retraités. Ces personnes expriment sans doute qu'elles se trouvent dans une certaine forme d'isolement social et que les difficultés qu'elles rencontrent ne sont pas prises en compte par la société. Les personnes qui se déclarent pauvres et qui le sont effectivement au sens monétaire sont plus souvent des familles monoparentales, des personnes en emploi précaire et des chômeurs.

Il est donc important de s'intéresser aux questions d'invisibilité, d'isolement social et de mise en relation. Le thème de l'exclusion ne peut en soi être réduit à la question de la pauvreté monétaire, même si celle-ci constitue un facteur très systématique d'exclusion.

Je passe à présent à mon focus sur la pauvreté des jeunes. Nous savons désormais mesurer les privations connues par les jeunes de moins de 18 ans indépendamment des ressources de leur famille.

L'Union européenne a retenu un « indicateur de pauvreté ou d'exclusion » : il décompte les personnes qui sont soit pauvres au sens des revenus, soit pauvres en emploi, soit pauvres du point de vue des restrictions qu'elles s'imposent. Cet indicateur s'établit à 23,2 % pour la France.

Le groupe qui enregistre une faible incidence de la pauvreté des jeunes comprend des pays scandinaves : la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. De manière plus surprenante, il regroupe également des pays tels que la République tchèque et la Slovaquie. C'est l'efficacité de la redistribution de la protection sociale pour les familles qui permet à ces pays d'obtenir des résultats qui les classent dans le premier groupe.

Parmi les pays dont le taux de pauvreté ou d'exclusion des jeunes de moins de 18 ans est compris entre 22 % et 30 %, nous trouvons l'Estonie, la France, la Belgique, la Slovaquie, Chypre, le Portugal, la Pologne et Malte. Viennent ensuite des pays où le taux de pauvreté est élevé ou très élevé. Ces chiffres datent toutefois un peu (2013).

Les chiffres les plus récents montrent une amélioration pour la France (de l'ordre de 23 %). D'après les observations émises par l'Union européenne dans le cadre de sa recommandation de 2013, la France, malgré ses investissements en matière de dépense publique, ne se trouve pas dans le groupe de tête car les politiques familiales sont moins redistributives et l'accès au marché du travail reste difficile.

Mon dernier focus concerne la baisse du taux de pauvreté en 2016, qui passe de 14,2 % à 13,9 % de la population. Nous savons depuis trois jours, grâce à un rapport de la DGCS, réalisé avec la CNAF, que 0,4 point de cet écart de 0,3 % est dû au seul effet de la prime d'activité, qui a été mise en place au début de l'année 2016.

Etienne PINTÉ (Président) : Est-ce lié à la réduction du non-recours ou à l'augmentation de la prime d'activité par rapport à la PPE ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Ce sont les deux. Nous comptons 2,6 millions de bénéficiaires de la prime d'activité fin 2016, pour 938 000 bénéficiaires du RSA activité fin 2015, soit une multiplication par 2,5. Dès le deuxième trimestre, le taux de recours est passé à 70 %, contre 34 % pour le RSA activité. Etant donné que nous avons estimé que le taux de recours potentiel à 50 %, nous avons dépensé davantage. Nous avons provisionné 3,8 milliards d'euros, et nous en avons dépensé 4,8.

Ces résultats montrent qu'une restructuration intelligente des minimas sociaux, des prestations familiales ou de toute autre dépense peut comporter des impacts considérables sur le taux de pauvreté. Les montants versés sont très significatifs : 143 euros mensuels par bénéficiaire, soit beaucoup plus que la prime pour l'emploi, qui s'établissait à 34 euros.

Parmi les nouveaux bénéficiaires, nous comptons 408 000 jeunes de 18 à 24 ans. Les ressources *ex ante* (avant éligibilité à la prime pour l'activité des bénéficiaires) sont proches du seuil de 60 % de la pauvreté. Parmi les personnes pauvres, la part de celles qui sont plus pauvres a augmenté, car une grande partie de celles qui étaient comprises entre 50 % et 60 % est passée au-dessus du seuil de 60 %.

Ce sont plutôt des hommes et des femmes seuls qui ont été impactés par le passage à un taux de recours de 70 %. La prime d'activité n'est pas considérée comme une prestation de subsistance, mais comme un complément pour un revenu d'activité insuffisant.

La DGCS et la CNAF affirment que nous sommes parvenus à modifier l'image négative du RSA activité pour lui substituer une image de normalisation. Il faudra encore patienter pour bénéficier d'une évaluation plus complète des effets de cette prime.

Les dispositions d'accès pour la prime d'activité ont tenu compte des recommandations du CNLE et des associations. L'accès a été facilité, et le versement de la prime d'activité n'est pas arrêté brutalement en cas de changement de situation. C'est le revenu de l'année précédente qui tient lieu de référence, et non le revenu d'il y a deux ans. En outre, l'accès en ligne a été facilité.

La réflexion du monde associatif et du CNLE sur les minimas sociaux trouve son aboutissement à travers ce succès.

Discussion

Louis GALLOIS (FAS) : La dépense s'est établie à 4,8 milliards d'euros. Quel était le coût du RSA activité plus PPE ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Environ 3,5 milliards d'euros.

Etienne PINTÉ (Président) : En 2012, le Premier Ministre en fonction nous avait affirmé que sa priorité consistait à lutter contre le non-recours. Louis Gallois était alors intervenu pour signifier que le non-recours en matière de RSA s'établissait à 6 milliards d'euros dans le cadre associatif. Il est intéressant de constater l'évolution entre le chiffre que vous aviez communiqué à l'époque et le chiffre actuel, qui est très positif. Le volet des non-recours a diminué et permet une meilleure protection sur le plan professionnel, en particulier celle des jeunes.

L'objectif du CNLE consistait à réduire progressivement le nombre de prestations, afin que celles-ci soient plus efficaces et moins difficilement gérables. Dans le cadre du plan quinquennal, nous avons également demandé la fusion de l'AME et de la CMU. Nous ne l'avons pas encore obtenue.

Claire HEDON (ATD Quart Monde) : Ceci prouve que lorsque nous souhaitons lutter contre le non-recours, nous y parvenons. En outre, la prime d'activité ne concerne pas les plus pauvres ni les plus exclus. Cette pauvreté n'évolue pas.

Dominique VIRLOGEUX (8^e collège) : S'agissant des dépenses, notamment en matière de logement, il faut penser à trois catégories : les personnes seules, les familles monoparentales et les ménages qui travaillent. Une personne seule a plus de difficultés à acquérir un véhicule.

Par ailleurs, nous avons oublié de parler de l'accès aux soins. Les lunettes et les soins dentaires occasionnent des frais importants. Le seuil de pauvreté a augmenté de 20 % en la matière.

De plus, les travailleurs qui vivent dans la rue n'ont pas été évoqués non plus dans les statistiques. De nombreux travailleurs dorment dans leur véhicule. Nous n'y pensons pas suffisamment.

Etienne PINTE (Président) : Les dépenses de santé n'apparaissent effectivement pas suffisamment dans votre rapport, M. Vignon.

Aurélié AZEMARD (8^e collège) : Parmi les nombreuses causes qui favorisent la pauvreté dans notre pays, vous avez évoqué principalement le logement et le travail. Je souhaite demander à M. Vignon si c'est l'accès limité au logement qui pose problème ou si ce sont les charges élevées.

Par ailleurs, comment pourrions-nous interpeller les bailleurs sociaux afin qu'ils adaptent leurs calculs ? Je perçois un RSA d'un montant de 472 euros par mois. Or mon loyer coûte 572 euros. Comment puis-je vivre ainsi ?

Où classez-vous les personnes qui vivent dans la rue, qui sont appelées les « invisibles » par le Ministère de la Santé et de la Cohésion sociale ? Pour moi, ce sont les « illisibles » de la statistique de l'Etat.

Enfin, je pense qu'il faudrait compléter le travail qui a été réalisé par une étude complémentaire, qui se présenterait comme une tentative de solution.

Christine SOVRANO (CGT) : J'ai deux questions à poser en lien avec votre présentation. S'agissant des personnes modestes qui se vivent comme pauvres, avez-vous procédé à une pondération au regard des territoires, le coût de la vie étant différent selon ceux-ci ?

Les postes de dépenses en zones rurales ont été abordés, notamment concernant le transport. Avez-vous exploré l'ensemble de ces éléments dans le cadre de votre étude ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Les questions qui viennent d'être posées pointent des manques dans ma présentation. Je n'ai pas du tout parlé de la question des étrangers, y compris parmi les « invisibles » et les « illisibles ». Il s'agit d'une lacune importante, de manière générale, de l'étude et de la connaissance de la pauvreté en France.

En page 46 de notre rapport, un indicateur tente toutefois de mesurer si des personnes ont dû, pour des raisons financières, renoncer à des soins. Cet indicateur reste stable, mais à un niveau élevé, de l'ordre de 24 %. Les associations nous expliquent que des personnes renoncent à des soins malgré un reste à charge très réduit car elles préfèrent économiser pour aider d'autres personnes, notamment leurs enfants et leurs petits-enfants.

L'accès limité au logement est dû à la fois à l'insuffisance des logements à prix abordable et aux charges. Le CNLE a beaucoup travaillé sur l'accomplissement du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, en soulignant que les aides au logement n'étaient plus capables d'assumer les nouveaux loyers qui sont demandés dans les logements sociaux récemment construits.

Dans le rapport du mal-logement, nous nous apercevons que les personnes pauvres (les deux premiers déciles du revenu) habitent de plus en plus souvent dans les régions où les loyers sont plus élevés et où l'offre locative privée est plus rare.

Ce constat nous invite à travailler non seulement sur la structure de l'offre HLM, les PLAI et l'aide au logement, mais également à nous interroger sur les raisons pour lesquelles tant de géographies de notre territoire ne sont pas attractives.

Nous travaillons sur la question des transports à travers les budgets de référence (dépenses minimales nécessaires pour faire partie de la vie sociale). Il apparaît que dans le monde rural, les budgets de référence sont beaucoup plus élevés que dans les villes moyennes. L'accès aux biens essentiels se fait plus rare dans les zones rurales.

Où classer les personnes de la rue ? Il s'agit là d'une grande lacune de ma présentation. Les enquêtes auxquelles je me suis référé ne concernent que les personnes qui habitent dans des logements « ordinaires. » Je n'ai pas mentionné toutes celles qui se trouvent dans des situations dites « marginales » en termes de logement, en particulier les personnes sans domicile ou qui vivent dans des habitats non conventionnels (personnes du voyage, hébergées chez un tiers, etc.), qui s'établissent à près de 1 million environ.

La statistique publique s'y intéresse néanmoins, notamment à travers l'enquête de l'INSEE et de l'INED sur les sans-domicile et divers rapports du SAMU social. Nous en ferons état dans le rapport sur le mal-logement.

L'enquête INSEE-INED sur les sans-domicile comptabilise environ 140 000 personnes sans domicile en France, dont des sans-abri. La durée pendant laquelle les personnes sans domicile sont hébergées dans les CHRS s'accroît, ce qui constitue un indice laissant penser que les sorties vers le logement « de droit commun » sont plus difficiles et que nous avons renoncé à une politique préconisant d'écourter la durée de passage dans ces lieux.

Une intervenante : Vous avez insisté sur le fait que ces personnes pouvaient vivre une situation d'exclusion ou d'isolement. Or il me semble que le coût de la vie en fonction du territoire peut constituer un facteur qui n'est pas lié à la question de l'isolement.

Etienne PINTE (Président) : Le 30 janvier, la Fondation Abbé Pierre publiera son rapport annuel. Vous obtiendrez ainsi une grande partie des réponses aux questions que vous posez, en particulier sur les sans-abri.

Nadine GRELET CERTENAIS (Sénatrice) : Le problème de la mobilité revêt une grande importance pour moi. Au-delà des aspects financiers, certaines zones manquent cruellement de transports. Même si les collectivités et les associations tentent de répondre à ces manques, nous restons loin de la réponse attendue. Or il s'agit d'un frein important à l'accès aux services (démarches, emploi, etc.).

Sébastien FRUTIEAUX (8^e collègue) : La première étape fondamentale à prendre en compte pour les sans-abri est la domiciliation. Or les études réalisées ne la mentionnent pas.

Etienne PINTE (Président) : La question de la domiciliation revient régulièrement, que ce soit pour les citoyens de nationalité française ou pour les citoyens de nationalité étrangère. Nous ne parvenons pas à gérer ce problème, qui devrait pourtant être facile à régler, soit dans le cadre des CCAS, soit dans le cadre des associations qui s'en occupent déjà en grande partie.

Louis GALLOIS (FAS) : Actuellement, nous comptons 140 000 places en hébergement d'urgence, en CHRS et en chambres d'hôtel. Or la population des SDF est supérieure à 140 000 individus. Non seulement ces personnes sont invisibles, mais elles n'entrent pas dans les statistiques. Que pouvons-nous faire pour y remédier ?

Delphine BONJOUR (Secours catholique) : Nous sommes évidemment très satisfaits du taux de recours à la prime d'activité et du fait que les minimas sociaux ont servi de filet de sécurité. J'émettrais

toutefois un bémol : la prime pour l'emploi présentait un taux de non-recours quasi nul. Nous souhaiterions obtenir des chiffres actualisés sur les taux de non-recours aux minimas sociaux.

La mise en place de la PUMA constitue une avancée, avec l'intégration de la CMU. Nous pouvons anticiper un meilleur taux de recours à l'accès à la santé grâce à cette mise en place.

Laurent EL GHOZI (Personne qualifiée) : Je n'ai pas vu dans votre tableau la place de l'Allemagne dans le classement de la pauvreté des jeunes. Dans quelle catégorie ce pays se situe-t-il ?

Vous affirmez que la diminution de la pauvreté s'établit à 0,3 % en 2016, dont 0,4 % uniquement liés à la PPE. Est-ce à dire qu'il s'agit de 0,4 % de 0,3 %, ce qui serait infime, ou est-ce la PPE à elle seule qui a réduit la pauvreté de 0,4 % ? Dans ce cas, peut-on dire que sans la PPE, la pauvreté aurait augmenté de 0,1 % ?

S'agissant du non-recours aux soins, un facteur est absent des explications. En effet, pour les personnes dont nous parlons, se soigner signifie ne pas travailler, compte tenu de leur mode de ressources. Même si les soins sont gratuits, ces personnes perdent des ressources telles qu'elles renoncent à se soigner.

Les « invisibles » comprennent entre autres les Gens du voyage, qui sont constamment absents de l'ensemble des statistiques (diagnostic à 360°, scolarisation, santé, voire recensement...), et donc des politiques publiques, alors qu'ils cumulent l'ensemble des fragilités que nous évoquons et qu'elles se transmettent durablement à leurs enfants. La Commission nationale consultative pour les Gens du voyage a demandé à la Direction Générale de la Santé d'obtenir une évaluation de l'état de santé de cette population, dont nous ignorons tout, sinon qu'il est très mauvais.

La domiciliation, porte d'entrée indispensable pour l'accès aux droits, est une obligation des CCAS, qui ne la respectent pas, dans la majorité des cas. Elle ne doit pas seulement consister en une boîte aux lettres, mais constituer un service public, et donc être financée.

Delphine BONJOUR (Secours catholique) : Nous sommes évidemment très satisfaits du taux de recours à la prime d'activité et du fait que les minimas sociaux ont servi de filet de sécurité. J'émettrais toutefois un bémol : la prime pour l'emploi présentait un taux de non-recours quasi nul. Nous souhaiterions obtenir des chiffres actualisés sur les taux de non-recours aux minimas sociaux.

La mise en place de la PUMA constitue une avancée, avec l'intégration de la CMU. Nous pouvons anticiper un meilleur taux de recours à l'accès à la santé grâce à cette mise en place.

Hélène-Sophie MESNAGE (UNCCAS) : Je ne peux pas laisser dire qu'une majorité de CCAS ne respectent pas leur obligation de domiciliation. Je vous ai renvoyé assez souvent, ici même, vers l'enquête de 2015 que nous avons publiée avec la DGCS sur le sujet (<https://www.unccas.org/l-election-de-domicile-pratiquée-par-les-ccas-avril-2015>).

Cette enquête souligne d'abord d'importantes disparités territoriales. Les CCAS de certains territoires sont sursollicités, alors que d'autres, notamment en milieu rural, ne le sont pas du tout et ne pratiquent pas la domiciliation faute de demandes.

Les CCAS jouent évidemment un rôle fondamental en matière de domiciliation, dans une logique d'accès aux droits mais aussi d'accompagnement social. Au-delà de la question fondamentale des moyens, nous rappelons également l'importance des schémas de la domiciliation, qui sont censés permettre une visibilité, ou en tout cas une meilleure coordination des acteurs sur le territoire.

Nous soulignons en outre l'importance de diversifier les organismes de domiciliation. En effet, sur certains territoires, la réponse apportée par les organismes domiciliataires - CCAS et associations - ne permet pas de répondre pleinement aux demandes de domiciliation qui, dans certains territoires, dépassent très largement les possibilités d'action.

Fiona LAZAAR (Députée) : Dans le zoom que vous avez effectué sur la pauvreté des jeunes, vous vous êtes concentrés sur les jeunes de moins de 18 ans. Je souhaiterais savoir si vous disposez de données sur les jeunes de 18 à 30 ans.

Dans le groupe de travail de la stratégie que nous sommes en train de construire, le groupe de travail 2 se focalise sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, et nous avons pris le parti de prendre en compte les jeunes jusqu'à 30 ans. Avez-vous des données sur cette catégorie d'âge ?

Etienne PINTE (Président) : Tout à l'heure, nous avons parlé du nombre de logements sociaux construits. La plupart des personnes qui se situent sous le seuil de pauvreté vivent dans des logements « très sociaux », soit ce que l'on nomme les PLAI. Je souhaiterais qu'il soit possible d'obtenir un financement moitié-moitié (logements « très sociaux » et autres catégories), pour répondre aux besoins actuels des personnes en situation de pauvreté.

Jérôme VIGNON (ONPES) : Les statistiques concernant les PLAI en région parisienne sont très mauvaises : -22 % par rapport à l'an dernier en lancement de PLAI. Cette situation est due au fait que les offices HLM qui sont ponctionnés par l'APL ne lancent plus de PLAI.

Etienne PINTE (Président) : Parfois, les offices HLM font également pression sur les pouvoirs publics et se servent de l'APL comme d'un alibi. Je pense que c'est un problème de volonté politique à tous les niveaux. Il me semble que nous devons trouver des orientations qui permettent une péréquation entre les besoins dans des zones tendues et les besoins dans des zones moins tendues.

Nadine GRELET CERTENAIS (Sénatrice) : Sur mon territoire, nous travaillons très bien avec les bailleurs sociaux. Nous observons peu de vacance en matière de logement.

Etienne PINTE (Président) : Tout à l'heure, je citais l'exemple de bailleurs sociaux qui cherchent vainement à remplir leur parc. Peut-être le parc social global national pourrait-il être géré de manière plus intelligente ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Il ressort de vos questions que le rôle de la statistique publique s'éémousse lorsque nous devons comprendre les situations qui se trouvent à la marge du logement ordinaire. Je ne vois de bonne réponse que dans une coopération entre la statistique publique et le monde associatif accompagnant.

Grâce à une coopération avec le Secours catholique, nous avons pu mieux connaître la situation des familles de « gens du voyage » et mieux comprendre leurs besoins.

Les études du 115 nous apprennent que l'hébergement d'urgence à Paris et en grande banlieue est insuffisant par rapport à la demande, en particulier dans la période actuelle. Dans le même temps, les monographies qui sont réalisées auprès des personnes à la rue montrent qu'une partie d'entre elles ne sont pas du tout décidées à se rendre dans les hébergements qui sont prévus pour elles.

S'agissant de la mobilité, une des raisons de l'insuffisance d'attractivité des villes moyennes réside dans l'insuffisance d'offres de transport collectif à un prix abordable.

Je suis pris au dépourvu sur la question du PUMA. J'ignore quel est l'effet sur le taux de recours.

Quant à la pauvreté des jeunes de 18 à 30 ans, il s'agit d'un point obscur du système statistique, en particulier pour les étudiants. Nous connaissons très mal la réalité de leurs ressources.

Etienne PINTE (Président) : En ce qui concerne l'aide alimentaire, de plus en plus de jeunes et d'étudiants français et étrangers se rendent dans les épiceries solidaires et dans les banques alimentaires.

J'ai une question destinée à nos deux parlementaires. La baisse des APL a fait grand bruit cet été. Le Parlement s'est-il saisi de l'étude et de la remise à plat des systèmes d'aide au logement ? Lors du plan quinquennal, le CNLE avait demandé une revalorisation de l'APL d'environ 25 %.

Patricia WEBER (Vice-Présidente du Conseil général de l'Hérault) : Je souhaite compléter vos propos concernant les étudiants en difficulté. Le département de l'Hérault a permis au Secours populaire de bénéficier de deux véhicules réformés qui ont été renommés Solidaribus. Ces véhicules stationnent en bas des universités.

Marianne BERTHOD WURMSER (Personne qualifiée) : Je donne une indication à Madame Lazaar. Peu de travaux importants sont disponibles sur l'ensemble de la tranche d'âge 18-30 ans qui vous intéresse. Toutefois, la tranche d'âge 18-24 ans fait l'objet d'un important rapport du Conseil de la famille.

Christine SOVRANO (CGT) : Nous avons très peu évoqué la baisse des contrats aidés, qui représentent pour les jeunes un pied à l'étrier dans le domaine du travail.

Etienne PINTE (Président) : Merci d'être intervenus sur ce sujet. Cet été, le gouvernement a pris deux mesures importantes : la baisse de l'APL – j'ai pu au nom de vous tous émettre un avis négatif sur ce sujet, et les emplois aidés – étant donné que nous n'avions pas abordé ce problème je n'ai pu intervenir qu'à titre personnel.

Si des réformes doivent être menées, elles doivent être précédées d'un diagnostic « à froid », qui permet ensuite de prendre les mesures nécessaires.

Intervention des membres du 8^e collège

Etienne PINTE (Président) : Je souhaiterais que les membres du huitième collège fassent part à l'ensemble des membres du CNLE de la manière dont ils ont commencé à exercer leurs nouvelles responsabilités. Qui d'entre vous souhaiterait s'exprimer ?

Jean-Marie ROSAY (8^e collège) : Depuis que nous avons rencontré la Ministre de la Santé, nous avons commencé des ateliers. Nous allons poursuivre le travail qui a été engagé par nos prédécesseurs et poursuivre nos recherches. Il faut réclamer beaucoup pour obtenir très peu en matière de précarité.

Etienne PINTE (Président) : Je précise que Monsieur Rosay est suivi par Les Petits Frères des Pauvres et qu'il vient de Lille.

Nadine GRELET CERTENAIS (Sénatrice) : Je me réfère aux travaux qui ont mis en place le huitième collège, notamment au rapport de 2013-2014 qui faisait état de la possibilité pour ses membres d'infiltrer les sphères administratives afin de mieux connaître les difficultés auxquelles sont confrontés les bénéficiaires de minimas sociaux. Le huitième collège a-t-il avancé dans cette réflexion ?

Aurélien AZEMARD (8^e collège) : Je souhaite remercier le CNLE, qui s'est saisi de la question de la pauvreté. Lorsque nous sommes arrivés au CNLE, nous ne comprenions pas tout. Toutefois, hier, les anciens membres du CNLE nous ont nourris de leurs expériences et nous ont motivés en nous donnant les moyens de continuer à travailler.

J'ai fini mes études à Paris dans les années 2000 par un doctorat à l'Institut national agronomique. Je me suis ensuite retrouvée femme de ménage et mère au foyer. J'ai passé des concours d'assistante sociale et suis entrée dans la Fonction publique hospitalière. Malheureusement, je ne peux être ni titularisée ni stagiaire, car il faut pour cela posséder la nationalité française.

Je suis heureuse de pouvoir porter les avis et les réflexions du CNLE afin que nous puissions enfin avancer sur les thématiques qui nous interpellent.

Etienne PINTE (Président) : Au travers de ce huitième collège, nous avons la possibilité de donner la parole aux « sans voix. » Autant que faire se peut, nous devons en permanence être à l'écoute de ceux pour lesquels nous nous réunissons une fois par mois.

Nadine GRELET CERTENAIS (Sénatrice) : Je suis complètement d'accord avec vous, Monsieur le Président. Il faut toujours intégrer les personnes concernées dans nos réflexions.

S'agissant du financement des études pour les personnes très modestes, les fonds sociaux existants reposent sur des bases de ressources très faibles. De nombreuses personnes ne peuvent percevoir ces aides, qui sont du reste peu élevées.

Cette question m'amène à évoquer les schémas départementaux qui se sont mis en place autour du schéma unique des établissements médico-sociaux. J'ignore si vous disposez, dans vos départements, de retours sur la mise en place de ces schémas. Je pense qu'ils peuvent répondre en grande partie aux difficultés que vous énoncez.

Justine WU (8^e collège) : Je fais partie de l'association Dignité et je suis étudiante en Master 1. J'ai intégré le groupe de travail numéro 2 « Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion. »

Mon expérience est très positive. Depuis mercredi, nous travaillons en sous-groupes, ce qui me permet de m'exprimer. La mise en commun permet de réaliser une synthèse du travail de chaque groupe.

Sébastien FRUTIEAUX (8^e collège) : Avec le huitième collège du CNLE, nous avons l'impression qu'il existe une réelle volonté politique d'intégrer toutes les catégories de la population à la réflexion collective sur les politiques publiques. Je fais partie du groupe sur le non-recours. Tout se déroule très bien.

Emilia NALY (8^e collège) : Je fais partie du groupe 4. S'agissant du domaine médical, un monsieur disait plus tôt que les personnes renonçaient aux soins pour aider leur famille. D'où vient cette idée ? On peut renoncer aux soins simplement parce qu'on n'en a pas les moyens.

Etienne PINTE (Président) : Peut-être que Médecins du Monde pourrait apporter quelques éclaircissements.

Bernard MORIAU (Médecins du Monde) : Il faut effectivement poursuivre la réflexion sur la question du non-recours. Nous intervenons dans le cadre du non-recours au droit dans un premier temps. La question du non-recours au RSA est, par voie de conséquence, un non-recours à la CMU.

Nous avons beaucoup progressé dans la question du non-recours et du coût qu'il représente pour l'Etat. Toutefois, pour l'instant, aucune décision politique n'a été mise en place.

Dans 80 % des cas, les personnes utilisent leur droit à l'ACS. Ce taux est constant depuis la création de l'ACS. Ce dispositif devrait fonctionner s'il était étendu à tous les bénéficiaires potentiels.

Une fois que ces droits sont acquis se pose la problématique de l'entrée dans le système de soins, qui donne lieu à la question de la démographie médicale, de plus en plus pesante.

Il faut poursuivre les analyses sur le non-recours, débloquer les moyens financiers puis, au sein du système de soins, mettre en place des mesures adaptées.

Emilia NALY (8^e collège) : Je dis simplement qu'une personne à laquelle on ne prodigue pas de soins dentaires est amenée à développer des problèmes cardiaques. Ne coûte-t-il pas plus cher de soigner les gens après qu'avant ?

Jérôme VIGNON (ONPES) : Mon discours vise justement à réduire le retard des soins des personnes non recourantes à la CMU ou aux complémentaires santé. Par exemple, la population de Roms que je traite est celle qui se trouve dans la situation la plus aggravée, en raison du retard de soins.

Etienne PINTE (Président) : Docteur, vous n'avez pas évoqué le *numerus clausus*, c'est-à-dire la possibilité d'ouvrir les quotas de certaines disciplines médicales. Je m'occupe de réfugiés d'origine syrienne ou irakienne du monde médical (dentistes, infirmières, etc.). Les examens pour obtenir l'équivalence en 2017 ont été complètement fermés.

Nous nous trouvons dans une situation aberrante : ces personnes obtiennent le droit d'asile, c'est-à-dire le droit au travail, mais on ne leur permet pas de travailler si elles n'ont pas passé d'équivalence. Or elles ne peuvent obtenir une équivalence que si les contingents d'examens sont ouverts.

Bernard MORIAU (Médecins du Monde) : Le *numerus clausus* a été porté à 80 unités en 2016, et à 80 en 2017. Nous devons mener au sein de Médecins du Monde une réflexion sur la démographie médicale.

Sur les 8 000 personnes qui ont passé le concours, 2 000 ont abandonné le cursus. Finalement, seuls 6 000 médecins seront recrutés. Nous posons parfois cette question à la Ministre, qui considère qu'il faut trouver une nouvelle organisation de travail.

Dominique VIRLOGEUX (8^e collège) : Je fais partie du groupe 6 du huitième collège sur la pauvreté sur les territoires. En 2001, dans une instance telle que celle-ci, j'étais considéré comme un numéro du point de vue statistique. Or j'ai constaté une évolution depuis des années.

Le CNLE présente l'avantage de proposer un réel dialogue : dans ce cadre, je peux discuter avec des ministres, des maires, etc. Toutes les personnes ici présentes ont des solutions à proposer, mais l'Administration et l'argent représentent des facteurs de blocage.

Marianne BERTHOD WURMSER (Personne qualifiée) : Puisque vous évoquez le huitième collège, je souhaite rappeler une opération qui a eu lieu l'année dernière, dans laquelle le huitième collège s'était montré plus que tout autre efficace : le travail sur les simplifications administratives.

Nous avons travaillé de manière concrète sur des documents produits par l'Administration et sur les modalités d'accueil dans les administrations. Le CNLE ne pourrait-il pas prévoir un travail sur ce sujet ?

Delphine BONJOUR (Secours catholique) : J'ajouterais qu'il est à mettre au crédit du huitième collège le travail sur les simulateurs des droits et de la prime d'activité. Ce collège a, par ce biais, contribué à l'amélioration du taux de recours dont nous nous félicitons.

Bernard GOUEDIC (MNCP) : Le CNLE ne pourrait-il pas donner au moins un avis sur l'absence des usagers dans le travail de relation entre les usagers de la CAF, la CNAF et les organismes de gestion ?

Capucine LAMAU (CNAF) : Je suis arrivée il y a trois semaines à la CNAF seulement. Je connais mieux les caisses primaires. J'observe les efforts qui sont réalisés via les centres sociaux. Ces centres sont nés pour faire vivre un projet social qui est sous-tendu par la construction d'un lien social.

La branche familles, en soutenant notamment la création et le fonctionnement des centres sociaux, donne une impulsion et fait preuve d'écoute vis-à-vis des habitants.

S'agissant du fonctionnement même de la branche familles, le conseil d'administration permet de représenter les usagers.

Françoise FROMAGEAU (Personne qualifiée) : Je suis personnalité qualifiée de la Croix-Rouge française et très impliquée dans la branche familles. A la CNAF, nous avons la possibilité de faire entrer dans le collège des personnes qualifiées des associations représentatives des personnes accompagnées au quotidien.

Dans la branche familles et dans les caisses locales se développe également une culture qui consiste à donner la parole aux personnes intéressées, par exemple sur la thématique jeunesse.

Nadine GRELET CERTENAI (Sénatrice) : Je souhaite témoigner du fait que les équipes locales de la CAF intègrent bien les personnes bénéficiaires. Elle est très présente dans les réflexions et les expérimentations qui sont mises en place. Peut-être l'échelon local ne suffit-il pas.

J'ignore si la CPAM s'inscrit dans la même logique que la CAF.

Point d'information sur les circulaires relatives à l'immigration

Etienne PINTE (Président) : Puisque tout le monde s'est exprimé, je souhaite évoquer le problème des initiatives qui sont prises à l'heure actuelle en matière d'immigration. Je me suis trouvé démuné en la matière, car en dehors du bilan annuel de l'OFPRA qui a été diffusé il y a deux ans, nous n'avons pas discuté du problème de l'évolution de la législation en matière d'immigration.

Trois circulaires du Ministère de l'Intérieur ont été publiées. Celles-ci ont soulevé de nombreuses oppositions et hostilités. Je ne pouvais pas ne pas réagir, en tout cas à titre individuel. J'attends que le gouvernement dépose son projet de loi sur la thématique de l'immigration au mois de février.

Je n'ai pas pris part à ce débat difficile au nom du CNLE, mais à titre personnel. J'ai toujours voté contre toute loi qui mettrait en cause le statut de l'étranger. Avant de prendre des décisions, il nous faut étudier ce qui fonctionne ou non, en gardant à l'esprit le problème du discernement et celui de l'humanité.

A titre personnel, je rencontre de grandes difficultés avec des préfets, des consuls et le Ministère de l'Intérieur. Les situations individuelles sont totalement différentes. Nous pouvons émettre des orientations générales. Encore faut-il que ces orientations soient appliquées avec discernement et humanité par les préfets et les consuls.

Aurélié AZEMARD (8^e collègue) : Dans la démarche de recours, ne serait-il pas possible de mettre en place un système de liste d'attente des médecins étrangers pour des remplacements de médecins, notamment dans les régions en situation de désert médical ?

Etienne PINTE (Président) : Lorsque vous avez des propositions, merci de les formaliser par écrit. Nous les relaierons et nous les mettrons en avant afin qu'elles soient étudiées.

Merci et bonne fin de journée.